



## Préinscription Petite Enfance

### NOTE EXPLICATIVE

### A conserver par les parents

Vous allez compléter un dossier de préinscription pour un accueil de votre (vos) enfant(s) au sein d'une structure appartenant à la Communauté de Communes de Sélestat. La présente notice a pour objet de vous expliquer les différentes étapes de la préinscription, ainsi que les suites qui seront apportées à votre demande.

Les préinscriptions sont possibles pour l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) et aux communes extérieures à la CCS.

**Attention : une demande de place ne vaut pas une inscription définitive**

#### 1 Comment effectuer votre préinscription ? :

Toute préinscription devra se faire auprès du Guichet Unique « Parcours Enfance » de la Communauté de Communes de Sélestat.

Le formulaire de préinscription est à retirer auprès du Guichet Unique ou à télécharger sur le site de la Communauté de Communes de Sélestat [www.cc-selestat.fr](http://www.cc-selestat.fr) dans l'onglet petite enfance.

#### **Simulateur du coût de l'accueil en crèche**

[Accéder au service en ligne](https://monenfant.fr/web/guest/choisir-un-mode-d-accueil-collectif) : <https://monenfant.fr/web/guest/choisir-un-mode-d-accueil-collectif>

Le dossier devra être complété, accompagné des pièces justificatives et le retourner en contactant le Guichet Unique au 03 88 85 01 75 pour **convenir d'un rendez-vous**.

Après réception de votre demande, un accusé réception attestant de la prise en compte de votre demande, vous sera remis en main propre.

Pour les femmes enceintes, la préinscription ne sera effective qu'après confirmation de la naissance de l'enfant **dans un délai de 6 semaines après l'accouchement. Sans cette confirmation, le dossier sera annulé et ne sera pas présenté en Commission d'Attribution de Places.**

**Les demandes d'accueil d'urgence et d'accueil occasionnel seront directement traitées par l'ensemble des établissements en fonction du nombre de places disponibles pour de courtes périodes.**

## 2 Étude de votre demande :

La commission d'attribution de places (C.A.P) se réunit une fois par mois (sauf au mois d'août).

La Commission examine la liste des dossiers issus de la phase de préinscription, de manière anonyme (numéro de dossier, date de naissance de l'enfant) afin de préserver une équité de traitement dans les demandes. Cette liste correspond au nombre de places disponibles, ou susceptibles de l'être, et mentionne les caractéristiques de la place (âge de l'enfant, jours et horaires d'accueil). **Seuls les dossiers complets seront présentés** lors de la commission d'attribution des places.

DATES D'ENTRÉE SOUHAITÉE	DATES DES COMMISSIONS 2023
Entrées en crèche jusqu'à fin octobre 23 (Dossiers déposés jusqu'au 6 juillet 23)	JEUDI 13 JUILLET 2023
Entrées en crèche jusqu'à fin novembre 23 (Dossiers déposés jusqu'au 7 septembre 23)	JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023
Entrées en crèche jusqu'à fin novembre 23 (Dossiers déposés jusqu'au 5 octobre 23)	JEUDI 12 OCTOBRE 2023
Entrées en crèche jusqu'à fin décembre 23 (Dossiers déposés jusqu'au 2 novembre 23)	JEUDI 09 NOVEMBRE 2023
Entrées en crèche jusqu'à fin janvier 24 (Dossiers déposés jusqu'au 7 décembre 23)	JEUDI 14 DECEMBRE 2023

**La Communauté de Communes de Sélestat a défini un certain nombre de critères cumulatifs qui sont les suivants :**

LES CRITÈRES	PONDÉRATION	JUSTIFICATIFS
Aux résidents du territoire Communauté de Communes de Sélestat (CCS)*	20	Justificatif de domicile de moins de 3 mois
A l'enfant en situation de handicap	10	Attestation d'attribution d'allocation AAEH ou certificat médical
A la famille bénéficiaire des minimas sociaux	5	RSA – Attestation CAF – Notification de Pôle emploi pour l'ASS (allocation de solidarité spécifique)

A l'enfant orienté par les services sociaux ou en famille d'accueil	5	Courrier de l'organisme
A la famille monoparentale, en insertion, parent mineur	5	Attestation sur l'honneur, copie du livret de famille
A la présence de la fratrie dans la structure d'accueil à la date de l'admission de l'enfant	5	-
Aux grossesses gémellaires, multiples	3	Attestation du médecin
Aux familles dont au moins un des parents est employé par la Communauté de communes de Sélestat, une des communes du périmètre de la CCS ou le concessionnaire en charge de la gestion de EAJE de la CCS	4	Attestation employeur
Aux familles qui sont sur liste d'attente et dont le dossier est présenté pour la 2 <sup>ème</sup> fois.	2	-
En cas d'égalité de points et afin de permettre un classement par priorité le critère qui sera pris en considération sera la date de dépôt de la demande de préinscription et la date d'entrée		
Aux familles non - résidents sur le territoire *	0	Sous réserve des places disponibles, les demandes hors CCS seront étudiées. Majoration de 15%.

\*Le lieu de résidence est un critère prioritaire. La collectivité instruit en premier lieu les dossiers de familles domiciliées sur le territoire : Baldenheim ; Ebersheim ; La Vancelle ; Orschwiller ; Châtenois ; Ebersmunster ; Mussig ; Scherwiller ; Dieffenthal ; Kintzheim ; Muttersholtz ; Sélestat.

La commission d'attribution se base sur les informations de votre demande. Si votre dossier est accepté, **toute modification de la demande initiale peut remettre en cause l'attribution de la place.**

### **3 Suite donnée à votre demande après la commission d'attribution :**

- ***Une place en structure vous est proposée :***

Vous serez informés par mail ou à défaut, par courrier, de la proposition de place en crèche. Vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de la date d'envoi de la notification pour faire connaître votre décision dont la date butoir est précisée dans le courrier.

Si vous refusez la place qui vous a été attribué conformément à votre choix, votre préinscription sera annulée.

- ***Vous n'avez pas obtenu de place en structure :***

Une réponse par mail ou à défaut, par courrier. Les agents contacteront immédiatement la famille pour connaître le souhait du maintien ou non de la demande.

Le Guichet Unique « Parcours enfance » se tient à votre entière disposition pour toute question et renseignement complémentaire.



Guichet Unique « Parcours Enfance »  
[Guichetunique@cc-selestat.fr](mailto:Guichetunique@cc-selestat.fr)  
03 88 58 01 75